

défait, il tomba lui-même entre les mains du vainqueur. Celui-ci, qui semble avoir nourri contre lui quelque inimitié personnelle, fit subir au prélat malheureux un traitement indigne de son rang : il le chargea de fers, et le conduisit, dans cet état, devant l'Empereur. Dans cette occasion, le Monarque irrité se montra inexorable ; il ne pardonna point à Burchard ce dernier acte de rébellion, et le fit garder à vue dans une forteresse, où il demeura prisonnier plusieurs années (1).

Lorsque la nouvelle de la captivité du pontife parvint à Lyon, tous les partis, comprimés par la crainte qu'il leur avait inspirée, se ranimèrent. Le comte Giraud de Forez fut celui qui déploya le plus d'activité : ses prétentions ne tendaient à rien moins qu'à faire déposer Burchard pour lui substituer son fils, à peine adolescent (*puerulum*). Mais le prélat, quoique retenu dans l'exil, ne pouvait être légalement dépouillé de sa dignité archiépiscopale que par un jugement solennel prononcé par un concile convoqué *ad hoc* par le Pape et l'Empereur (2). Aussi Burchard avait-il conservé un puissant parti dans le clergé de la métropole. Cependant, le comte Giraud parvint à faire nommer son fils par la faction qui lui était dévouée ; mais ce succès passager fut bientôt suivi d'un revers. Le Chapitre métropolitain, qui, en l'absence de l'Archevêque, exerçait le gouvernement temporel et spirituel, comprenait que Burchard, malgré son despotisme et les vices même dont on l'accusait (3), était le bouclier des franchises et des prérogatives de son Eglise, tandis que le comte, au contraire, n'avait évidemment intronisé son fils qu'avec l'espoir de parvenir plus aisément à dépouiller l'église de Lyon de tous ses privilèges temporels et à replacer cette cité sous son obéissance. Ces considérations grossirent le nombre des partisans du prélat captif, et, ceux-ci, ayant fini par l'emporter, à leur tour, ils

(1) Hermann Contra., ad annum 1036, apud Bouquet, t. XI, p. 18.

(2) Selon Wippo lui-même, parlant des évêques d'Italie exilés par l'empereur : « *quæ res displicuit multis, sacerdotes Christi sine judicio damnari.* »

(3) Hermann Contra. (l. c.) l'accuse de *tyrannie*, de *sacrilège* et même d'*inceste*, accusations suspectes dans la bouche d'un zélé partisan de l'empereur.